



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2020

Le **vingt cinq mai deux mille vingt à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin La Plaine se sont réunis dans la Salle des Fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : **Mesdames DAUNIS Catherine, JAULIN Elodie, LIÈVRE Emmanuelle, DEVOS-DELHEM Sabine.**

Messieurs GAUVREAU Dominique, MENANTEAU Thierry, MASLIN Nicolas, BOUDAUD Frédéric, GRIVEAU Francis, PRÉZEAU Denis, AUGER Patrick, BLANCHET Alexandre, CHAIGNE William, AYRAULT Jonathan, COUZIN Jean-Michel.

Avait remis procuration :

Excusé :

Secrétaire de séance : **Madame DEVOS-DELHEM Sabine**

Assistait également : **Monsieur QUAIRAULT Bruno, Secrétaire de Mairie**

Nombre de conseillers municipaux :

◆ En exercice	15
◆ Présents	15
◆ Votants	15

ORDRE DU JOUR :

2020-05-09 – VIE MUNICIPALE – ÉLECTION DU MAIRE

2020-05-10 – VIE MUNICIPALE – CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

2020-05-11 – VIE MUNICIPALE – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

2020-05-09 – VIE MUNICIPALE – ÉLECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, le plus âgé des membres du Conseil.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame DEVOS-DELHEM Sabine.

Le Conseil a choisi pour assesseurs Madame DAUNIS Catherine et Madame JAULIN Elodie.

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **3**

Nombre de suffrages exprimés : **12**

Majorité absolue : **7**

Ont obtenu :

- **Madame DAUNIS Catherine : 2 voix (deux voix) ;**
- **Monsieur GAUVREAU Dominique : 10 voix (dix voix).**

Monsieur GAUVREAU Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

2020-05-10 – VIE MUNICIPALE – CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre Adjoints.

Madame Sabine DEVOS-DELHEM intervient pour rappeler que le Budget Primitif 2020, voté en date du 11 mai 2020 par le Conseil Municipal sortant, a prévu des crédits pour permettre le versement d'indemnités aux élus à raison de trois Adjoints.

Monsieur le Maire confirme cette information budgétaire, qui avait été transmise avec l'ensemble du budget primitif 2020 à la nouvelle équipe municipale, dès son approbation.

Monsieur Thierry MENANTEAU interroge Monsieur le Maire sur les compétences qui pourraient être dévolues aux Adjoints au Maire.

Monsieur le Maire expose la liste non exhaustive des domaines de compétences que les Adjoints de l'ancienne équipe municipale avaient à leur charge. Il propose ensuite au Conseil Municipal de reconduire trois postes d'Adjoints au Maire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve la création de trois postes d'Adjoints au Maire.

2020-05-11 – VIE MUNICIPALE – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-1 et suivants,

VU le Code Électoral,

VU la délibération 2020-05-10 du 25 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à trois,

Considérant que le nombre d'Adjoints au Maire est égal au maximum à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre Adjoints au Maire,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletin secret afin d'élire les Adjoints au Maire,

Élection du 1^{er} Adjoint au Maire

Premier tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **1**

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- **Monsieur AUGER Patrick : 10 voix (dix voix) ;**
- **Madame DAUNIS Catherine : 1 voix (une voix) ;**
- **Madame DEVOS-DELHEM Sabine : 3 voix (trois voix).**

Monsieur AUGER Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

Élection du 2^{ème} Adjoint au Maire

Premier tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- Madame DAUNIS Catherine : 1 voix (une voix) ;
- Madame DEVOS-DELHEM Sabine : 3 voix (trois voix) ;
- Monsieur MENANTEAU Thierry : 5 voix (cinq voix) ;
- Monsieur PRÉZEAU Denis : 6 voix (six voix).

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame DEVOS-DELHEM Sabine : 7 voix (sept voix) ;
- Monsieur MENANTEAU Thierry : 1 voix (une voix) ;
- Monsieur PRÉZEAU Denis : 7 voix (sept voix).

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Ont obtenu :

- Madame DEVOS-DELHEM Sabine : 9 voix (neuf voix) ;
- Monsieur PRÉZEAU Denis : 6 voix (six voix).

Bulletins blancs ou nuls : 0

Madame DEVOS-DELHEM Sabine, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée 2^{ème} Adjointe au Maire.

Élection du 3^{ème} Adjoint au Maire

Premier tour de scrutin

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur COUZIN Jean-Michel : 2 voix (deux voix) ;
- Monsieur MENANTEAU Thierry : 8 voix (huit voix) ;
- Monsieur PRÉZEAU Denis : 5 voix (cinq voix).

Monsieur MENANTEAU Thierry ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire.

Le tableau des Adjoints au Maire est donc constitué comme suit :

Tableau des Adjoints au Maire dressé le 25 mai 2020	
1 ^{er} Adjoint au Maire	Monsieur AUGER Patrick
2 ^{ème} Adjointe au Maire	Madame DEVOS-DELHEM Sabine
3 ^{ème} Adjoint au Maire	Monsieur MENANTEAU Thierry

QUESTIONS DIVERSES

➤ ENVOI DEMATERIALISE DES CONVOCATIONS

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des Conseillers Municipaux afin de pouvoir transmettre par mail les convocations aux réunions de Commissions et de Conseil Municipal. A l'unanimité, cette demande est approuvée.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL**

Monsieur le Maire précise aux élus que conformément aux statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, la Commune sera représentée au sein du Conseil Communautaire par deux élus municipaux : le Maire en qualité de délégué titulaire, et le 1^{er} Adjoint en qualité de délégué suppléant.

Il est demandé aux élus de bien vouloir compléter une fiche de renseignements à destination de la Communauté de Communes. Cela permettra aux Conseillers Municipaux de recevoir l'ordre du jour des Conseils Communautaires, puis de pouvoir ultérieurement intégrer les Commissions formées par l'intercommunalité.

➤ **REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE LES ADJOINTS AU MAIRE**

Une première réunion d'Adjoints se tiendra le mardi 2 juin 2020 à 18h00 en Mairie, en présence de Monsieur le Maire et des trois Adjoints au Maire. Cette réunion permettra entre autre de procéder à la répartition des compétences entre les Adjoints et de préparer la prochaine réunion de Conseil Municipal. Monsieur le Maire pourra par la suite accorder des délégations de signatures dans certains domaines de compétences.

➤ **DOCUMENTATION A DESTINATION DES ELUS LOCAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de documents techniques pour les élus locaux, à savoir le « Guide des exécutifs locaux » et le « Statut de l' élu(e) local(e) ».

➤ **COMMISSION MUNICIPALES & DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

Il est communiqué aux élus la liste des Commissions Municipales mises en place sur le dernier mandat, ainsi que le nombre de sièges à pourvoir auprès des organismes de regroupement. Ces Commissions et représentations pourront être déterminées lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

➤ **REUNION ÉLUS/AGENTS**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'organiser une réunion entre élus et agents municipaux, afin de présenter le personnel donc, mais également les bâtiments communaux. Le Secrétaire de Mairie profitera de cette occasion pour exposer le rôle d'un élu et celui d'un agent, dans le but de mettre en place une relation saine et constructive entre tous les acteurs de la vie municipale. La réunion sera programmée dès que les conditions sanitaires permettront sa tenue (à voir pour septembre 2020).

➤ **ACHATS & TRAVAUX EN COURS**

Monsieur le Maire précise aux élus que le véhicule utilitaire du service technique d'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie vient d'être remplacé suite à une panne importante. Un véhicule de type Citroën Jumpy vient d'être acquis pour un montant de 12 500 € HT.

Monsieur le Maire informe les élus que des travaux de voirie doivent être réalisés à compter du 26 mai 2020 à l'entrée du bourg, en provenance de Ste Gemme la Plaine. Des bandes de résines doivent être implantées pour permettre le ralentissement des véhicules entrant dans l'agglomération. Le panneau d'entrée d'agglomération sera également avancé de quelques mètres, en accord avec l'Agence Routière Départementale.

➤ **COMITE DES FETES**

Madame Emmanuelle LIÈVRE, Présidente du Comité des Fêtes, précise que le Maire et les Adjoints au Maire sont membres de droit au Conseil d'Administration de l'association, selon ses statuts. Elle ajoute toutefois que tous les Conseillers Municipaux sont les bienvenus lors des réunions de l'association.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 8 JUN 2020 A 19H00

Monsieur GAUVREAU Dominique
Maire
Président de Séance

Madame DEVOS-DELHEM Sabine
2^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de Séance